

Le Menhir Libre

bulletin de l'Association Menhirs Libres

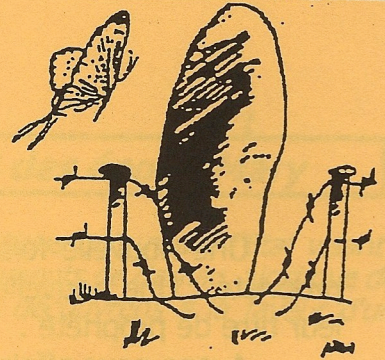
Carnac -

n° 31 - janvier 04

Dépot légal : septembre 1994 n° 8194

Association Menhirs Libres La Petite Métairie - 56 340 CARNAC

www.menhirslibres.org

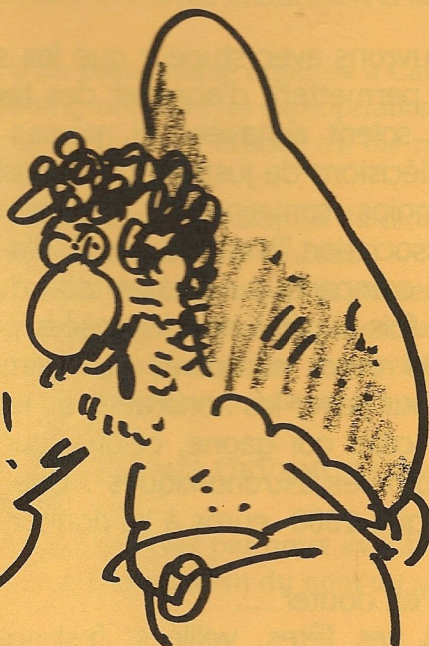


Bloavezh mat

Bonne et heureuse année



1000
EXCUSES
POUR
LE
RETARD!



NONO

Meilleurs vœux

Une nouvelle fois les Mary ont dû faire appel aux tribunaux pour retrouver leur propriété . Une nouvelle fois le tribunal leur a donné raison mais ils n'ont toujours pas leur titre de propriété .

Avons-nous affaire à l'état ou à un gang au sein de l'état ?

L'action illégale des gestionnaires du site mégalithique de Carnac coûte très cher aux citoyens, aux lésés, aux opposants, mais aussi à l'état, sans compter qu'il faudra bien enlever les odieux grillages .

Nous tirons à nouveau le signal d'alarme . Les gestionnaires actuels rajoutent du grillage plutôt que respecter les déclarations du ministre de la culture .

A-t'on sanctionné quelqu'un pour toutes ces fautes , ces erreurs, ce manque de savoir vivre ? Nous rappelons que les objectifs de l'association sont "pas d'expropriations, - pas d'installations lourdes et coûteuses - gratuité des visites . Ils ne sont pas atteints, loin s'en faut . Nous appelons chacun à rester vigilant . Nous n'avons aucune réponse à notre démarche de transparence . La CADA ne nous a toujours pas communiqué les comptes .

Les époux Mary, principales victimes de ces manœuvres inadmissibles ont depuis 12 ans subi un harcèlement continu fait de tentatives d'intimidation, de chantages, de menaces . La moindre des choses serait d'accélérer la restitution de leurs biens accompagnée d'une proposition de remboursement des sommes qu'ils ont dû engager et qu'ils sont une nouvelle fois tenus de payer pour faire respecter les lois et décisions de justice . Une lettre d'excuses ne serait pas un luxe mais le premier geste juste et humain qu'ils sont en droit de recevoir .

Jeu des 1000 euros

Alors que nous découvrons avec stupeur que les services de l'état prenant leurs désirs pour des réalités se permettent d'annexer des terres et des maisons avant que les procédures légales ne soient achevées ni mêmes entamées...qu'en est-il de sa célérité pour accomplir les décisions de justice qui le condamnent ?

Là, son empressement moins convainquant condamné à verser 1000 euros de dommages et intérêts à l'association "MenhirsLibres", n'a pas honoré sa dette...

Pourtant 1000 euros comparés au budget total du projet ? Pourtant 1000 euros comparés aux sommes 10 fois supérieures dépensées par l'association pour son action en justice ? Pourtant 1000 euros comparés aux sommes toutes aussi importantes dépensées par des privés pour payer les honoraires de leurs avocats ?

Drôle de situation : celui qui gagne, celui à qui le tribunal donne raison aura malgré tout à payer des sommes astronomiques . Que ce serait-il passé si l'état avait gagné ? N'aurions-nous eu que 1000 euros à lui donner ? L'état aurait-il eu à supporter les frais liés à sa défense ?

Il n'est pas interdit d'en douter

En tous cas, toutes ces fêtes, veillées, fest-noz que vous êtes nombreux à soutenir, par votre travail , ou votre présence -sans oublier vos cotisations - nous ont

Conférence de presse du 20 novembre 2003 des époux Mary

Le but de cette conférence est de vous informer des opérations qu'a mené l'Etat visant à s'approprier nos biens dans le cadre du projet concernant les alignements de Carnac, ainsi que des conséquences et des manquements volontaires ou non que nous découvrons à la faveur d'une simple démarche faite auprès du service des impôts.

Rappel des faits qui se sont déroulés depuis l'avis d'expropriation adressé aux époux Mary, dans le cadre du projet "menhirland" concocté par le Ministère de la Culture....

- **1^{er} octobre 2002** : réception du courrier déclarant la procédure d'expropriation des époux Mary

Immédiatement un recours est déposé auprès de la Cour de Cassation, contestant cette procédure d'expropriation

- **27 décembre 2002** : La Cour Administrative d'Appel de Nantes prononce en audience publique l'annulation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), l'état ayant 2 mois pour se pourvoir en appel
- **11 janvier 2003** : Publication de la décision prononcée par la Cour Administrative d'Appel de Nantes annulant la déclaration d'utilité publique prononcée par le préfet du Morbihan le 10 juillet 1997
- **31 janvier 2003** : réception du courrier annonçant la décision de cette instance auprès des personnes concernées
- **11 mars 2003** : compte tenu de l'annulation de la DUP et des expropriations, nous avons fait procéder au désistement du recours présenté auprès de la Cour de Cassation
- **12 mars 2003** : Réponse écrite de l'ancien préfet (Mr Bouilhaguet) à une question concernant les expropriations : « le projet actuel utilise l'habitat existant et pour l'instant aucune expropriation de ces personnes n'est envisagée dans la nouvelle DUP » (compte-rendu d'une réunion de concertation qui s'est tenue à la préfecture). Il est important de signaler qu'à ce jour aucune nouvelle enquête d'utilité publique n'est en route.
- **14 avril 2003** : Lors d'une réunion publique, le Maire de Carnac répondant à une question posée concernant les biens des personnes expropriées, déclarait: "Vous ne craignez rien, tout est annulé, vous êtes chez vous!" Il s'engagera même à faire parvenir sous 8 jours aux intéressés une lettre confirmant cela. A ce jour nous n'avons toujours rien reçu
- **8 octobre 2003** : Lors d'un pique nique organisé à Carnac par les autorités (Préfet, sous-préfet, maire) la question concernant les expropriations a de nouveau été posée, justifiée par le fait qu'à ce jour aucun écrit officiel n'a été reçu prouvant l'arrêt de toutes les procédures d'expropriation.
- **13 octobre 2003** : Mme Mary s'inquiète auprès du centre des impôts de Carnac de ne pas avoir reçu son avis d'imposition de taxe foncière.
 1. elle est invitée à se renseigner auprès du service des impôts fonciers d'Auray qui déclare ne pas avoir de dossier la concernant
 2. elle est alors priée d'aller consulter le service du cadastre: celui-ci constate ne rien posséder sur 2003, et donc consulte ses archives sur 2002....et là:

ENORME DECOUVERTE et SURPRISE :

TOUS LES BIENS DES EPOUX MARY SONT DEVENUS LA PROPRIETE DE L'ETAT DEPUIS LE 12 SEPTEMBRE 2002 !!!

Constat : Le relevé des hypothèques demandé par notre avocat confirme bien la "confiscation" de tous nos biens, tout simplement par le changement du nom du propriétaire!

Et tout cela fait à notre insu!

"Mensonges ou incompétence ?"

- ✓ Lorsque l'on vous déclare en public que vous n'avez rien à craindre, vous êtes chez vous!!!
Monsieur le Maire de Carnac "Mensonges et/ou incompetence ?"
- ✓ Lorsque l'on vous écrit que pour " l'instant" les époux Mary ne sont pas expropriés!!!!
Monsieur Bouilhaguet ancien Préfet du Morbihan "Mensonges et/ou incompetence ?"
- ✓ Lorsque l'Etat s'approprie le 12 septembre 2002 des biens à l'insu de personnes, en les mettant à son nom propre, et cela 3 semaines avant d'expédier des courriers annonçant simplement qu'une procédure d'expropriation allait être engagée!!!!
- Que penser du fait que les époux Mary ont été condamnés en 1995 pour "vol et recel de boulons" à 6 mois de prison avec sursis et 5000F d'amende avec sursis chacun par cet Etat qui s'approprie des biens avant même que les propriétaires en soient avertis?
- Qu'auraient été les conséquences de la procédure d'expropriation "confisquant" nos biens si nous n'avions pas cherché à comprendre pourquoi l'avis de paiement de la taxe foncière ne nous était pas parvenu ?

A la suite de cette conférence de presse , interviewé par FR3, Monsieur le Maire de Carnac s'est indigné et s'est étonné en ces termes " pourquoi faire tout ce remue-ménage!...c'est de la mauvaise foi... je reconnais toutefois que cela peut-être désagréable, mais cela doit se faire dans le calme et la sérénité... c'est quelque chose qui s'arrange entre nous..."

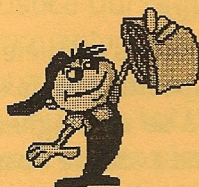
Mais Monsieur le Maire , vous auriez été à notre place , tiendriez-vous ces propos? Dormiriez-vous sans remue-ménages? Resteriez-vous les bras croisés, calme et serein? Quant à la Préfecture, dans un communiqué, s'est empressée de déclarer " en tout état de cause, il convient de distinguer l'aspect juridique et l'usage de la propriété. A aucun moment les Epoux Mary n'ont été menacés de quitter les lieux."

Le comble de tout cela , c'est qu'il fallu engager une procédure (onéreuse) pour récupérer les biens spoliés!

Et aujourd'hui, où en sommes-nous ?

Le Tribunal de Grande Instance de Lorient a jugé que "l'état français devait rétablir Monsieur MARY dans ses droits en accomplissant les formalités nécessaires à la Conservation des Hypothèques de Lorient" (en date du seize décembre deux mille trois) .

oo



Les manifestations de l'année 2004

- 2 mai : marche chantée
- 10 juillet : veillée des menhirs - Fest-NOZ
- 31 juillet : Fest-NOZ
- 21 août : Fest NOZ
- Soirée Contes pendant l'été (la date sera précisée dans un prochain bulletin

permis jusqu'ici d'assurer notre défense . Sans eux, bien qu'étant dans nos droits nous n'aurions pas pu aller au tribunal . Au vu des derniers développements de l'affaire, nul doute que nous devons nous remettre à l'ouvrage et solliciter encore les bonnes volontés .

**Nous ne lâcherons pas disions-nous l'an dernier .
Telle est encore notre devise .**

A bon entendeur

Dans le précédent bulletin "Le Menhir Libre", l'article "un projet dans le vent" dénonçait un curieux projet d'implantation d'éolienne à proximité des alignements de Carnac . Plusieurs lecteurs ont alors cru que cet article critiquait le bien fondé des éoliennes .

En réalité, il n'en est rien , c'est l'emplacement choisi par les pouvoirs publics qui est ici l'objet de critiques et non la nécessité de ces énergies alternatives . Et c'est même parce que nous sommes favorables non seulement aux éoliennes, mais aussi à d'autres sources naturelles de production d'autres énergies renouvelables que nous avons critiqué la politique désastreuse qui a court actuellement .

Planter des éoliennes dans des sites mal choisis est en effet le meilleur moyen de voir les citoyennes et les citoyens s'opposer à ces projets . Il n'est qu'à voir la réaction houleuse qu'a suscitée leur implantation à coté de zones habitées ou dans des sites naturels remarquables (problèmes sonores ou esthétiques) . La vraie question est à qui profite cette gestion calamiteuse ? Car on chercherait à dresser les gens contre les éoliennes, on ne s'y prendrait pas autrement .

La récente annonce par l'actuel gouvernement de la reprise de l'extension du tout nucléaire en France est peut-être la clef de l'énigme . Rappelons que la France est le seul pays au monde qui continue à développer le "nucléaire civil" . La seule alternative consiste donc à notre avis à planter les productions d'énergie naturelle dans des zones ne prêtant pas à polémique . C'est sans doute le seul moyen de leur assurer un large et consensuel soutien populaire .

Donc, oui aux éoliennes, mais pas n'importe où et surtout pas près des alignements de Carnac .

Assemblée générale

L'assemblée générale de l'association Menhirs Libres aura lieu le **vendredi 27 février** à la salle du Ménec, à Carnac .

Vouys trouverez ci-joint une invitation à y participer ainsi que pour tous ceux qui ne pourront pas être présent un bulletin de vote par procuration .

Nous comptons sur votre présence ou votre participation et vous en remercions à l'avance .

Brève

Les murets en pierres sèches ont un prix...

Lors des expropriations, les Monuments Historiques clamaient haut et fort que les murets en pierres sèches ne valaient rien . Par conséquent, ils ne jugeaient pas utile d'indemniser leurs propriétaires . Mais maintenant, les mêmes Monuments Historiques, après avoir fait refaire certains de ces murets par une entreprise, en connaissent le prix ...

BULLETIN

Adhésion - Commande - Changement d'adresse

Adresse actuelle

NOM (en majuscules).....Prénom.....

Adresse(en majuscules)

Si changement d'adresse, ancienne adresse:

NOM (en majuscules).....Prénom.....

Adresse(en majuscules)

Adhésion

Tarif normal : 10€

Tarif réduit : 5€

Total :

Autocollant

...autocollant(s) à 1.50€ =

Adresse e-mail :

Chèque à l'ordre de : Association Menhirs Libres - La Petite Métairie - 56340 CARNAC



Nous avons appris avec tristesse la disparition de Paul Lespagnol . Il fut l'un des tous premiers hommes politiques Importants à prendre position officiellement pour 'Menhirs Libres" . Nous nous associons à la douleur de ses proches et amis .

Important



Trop de courriers nous reviennent encore parce que les adhérents ont déménagé. Aidez-nous en nous signalant votre changement d'adresse

Notre adresse e-mail : menhirslibres56@hotmail.com

